

**Commune de MARCELLUS****Séance du Conseil Municipal du 20 Décembre 2013**

Convocation du 11 Décembre 2013

**Présents** : Derc Jean-Claude, Bertolo Christiane, Dio Bernard, Reynaud Bernard, Tressos Francis, Daguerre Françoise, Guyard Françoise, Pons Denis, Caubet Yannick.

**Absents et excusés** : Mirambet Sébastien, Loubet Nathalie, Cucchi Max (pouvoir à Guyard Françoise).

**Absents** : Gajac Sandrine, Commeny Alain.

**Secrétaire de séance** : Daguerre Françoise.

M. le Maire demande à l'assemblée présente si elle accepte d'ajouter à l'ordre du jour la note complémentaire comportant 6 dossiers. Les membres acceptent à l'unanimité.

C.R. du 25.10.2013 : approuvé.

**I - Dossier n° 1 : Délibération n° 45 : abandon de terrain « Maransin » (AI n° 255).**

M. Le Maire présente la demande d'abandon à la commune émise par M. Dedieu et Mme Vinuales, au lieu dit Maransin, section AI n° 255, d'une superficie de 133 m<sup>2</sup>, afin de régulariser l'emprise de la VC n°7. Le conseil accepte cet abandon de terrain au profit de la commune.

**II - Dossier n° 2 : Délibération n° 46 : Désignation du commissaire enquêteur pour l'enquête publique du CR de Navarre et de Fayssous.**

Pour faire suite à la décision de mener une enquête publique pour l'aliénation partielle des chemins ruraux de Navarre et de Fayssous, il convient de désigner un commissaire enquêteur. M. le Maire propose M. Jean-François Thoumazeau. La permanence sera de 1 fois par semaine pendant 15 jours à la Mairie de Marcellus. Le conseil municipal accepte ce choix.

**III - Dossier n° 3 : Délibération n° 47 : Convention de prélèvement avec EDF.**

M. le Maire informe le conseil municipal qu'à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2014 la commission de régulation de l'électricité va demander à EDF d'appliquer les intérêts moratoires en cas de retard de paiement des factures. Afin de palier à cette contrainte le prélèvement reste le seul moyen de paiement permettant de respecter ce délai. M. le Maire propose une convention tripartite qui a été établie dans ce sens. Le conseil accepte de passer cette convention.

**IV - Dossier n° 4 : Délibération n° 48 : Abandon de terrain « Maransin » (AI 245).**

M. le Maire présente la demande d'abandon à la commune émise par M. et Mme Caron, au lieu dit Maransin, section AI n° 245, d'une superficie de 4 m<sup>2</sup>, afin de régulariser l'emprise de la VC n°8. Le conseil accepte cet abandon de terrain au profit de la commune.

**V - Dossier n° 5 : Délibération n° 49 : Projet de création d'un syndicat intercommunal regroupant le bassin de l'Avance, le bassin de l'Ourbise et le bassin des cours d'eau du Meilhannais.**

M. le Maire présente le projet. Le conseil municipal répond favorablement à ce projet.

**VI - Dossier n° 6 : Demande de subvention exceptionnelle pour voyage école de Gaujac.**

M. le Maire présente la demande de subvention exceptionnelle de l'école de Gaujac pour un voyage scolaire des maternelles en Juin 2014. Après débat, le conseil accepte d'accorder une subvention de 500 € qui sera prise sur la subvention annuelle accordée à la coopérative scolaire de Marcellus.

**VII - Dossier n° 7 : Abribus.**

M. le Maire rappelle au conseil municipal que le Syndicat des Transports de Saint-Sauveur va doté la commune de 2 abribus pour un montant de 9660 €. Un abribus sera installé dans le bourg et le 2<sup>ème</sup> à Guillemasse. Le montage par Boisdexter s'élève à 1720 € H.T. pour le montage de l'abri bus dans le bourg. Le conseil demande réflexion pour le montage. M. Casse doit nous présenter un devis pour faire une dalle en béton.

**VIII - Dossier n° 8 : Contrat d'entretien des chaudières.**

Bernard Dio présente le devis établi par l'entreprise Rigo pour l'entretien des chaudières à la salle de quartier et à l'école y compris la pompe à chaleur à la cantine scolaire : 821,75 € H.T. soit 982,81 € T.T.C. (chaudière Mairie : 164,75 €, chaudière école : 259,80 €, pompe à chaleur cantine scolaire : 397,20 €).

Le conseil accepte de passer un contrat d'entretien pour les trois chaudières avec l'entreprise Rigo.

**IX - Dossier n° 10 : Délibération n° 50 : Convention SDEE 47 pose câble souterrain « Au Marais » et « Crabilot.**

M. le Maire présente le dossier du SDEE 47 concernant la pose d'un câble souterrain le long du CR n°3 au lieux dits Au Marais et Crabilot (630 m linéaire). Afin qu'il puisse effectuer ces travaux une convention de servitude doit être passée. Le conseil accepte de passer cette convention.

**X - Dossier n° 11 : Projet de convention restauration micro-crèche.**

M. le Maire présente le projet de convention de restauration pour la micro-crèche. En collaboration avec Mme Barbe, Maire du Mas d'Agenais, les tarifs proposés sont :

Repas bébé sans goûter : 3 ou 3,50 €, repas moyen et grand : 4 ou 4,50 €, goûter (un gâteau) : 0,50 €.

**XI - Dossier n° 12 : Proposition de tarifs repas adulte à la micro-crèche.**

Concernant le tarif de restauration des adultes à la micro-crèche, la municipalité doit en fixer le tarif. M. le Maire propose 5 €.

**XIII - Dossier n° 13 : Délibération DM opération d'ordre.**

Le dossier est annulé. Après vérification avec la perception les crédits sont correctement imputés et il n'est pas nécessaire d'effectuer cette décision modificative.

**XIV – Dossier n° 9 : Questions diverses.**

Le Syndicat d'Eau et d'Assainissement propose, après vérification par le SPANC, aux stations individuelles qui sont conformes une subvention de 100 € pour la vidange. Cette subvention peut s'appliquer sur une durée de 4 ans après présentation de la facture et du rib au Syndicat.

M. le Maire informe le conseil municipal que les travaux d'accessibilité à l'église sont terminés. Ils s'élèvent à un montant de 6234,00 € H.T.

Bernard Reynaud conseille de prévoir le marquage au sol pour garder le passage libre pour l'accessibilité à l'église.

Mme Guyard a constaté que les travaux d'accessibilité à l'église ont été bien réalisés.

Christiane Bertolo demande où en est le projet de chauffage à l'église. M. le Maire et Bernard Dio expliquent qu'un devis a été présenté. Deux autres devis sont en attente.

Bernard Tressos, de son point de vue, dit que le montant du seul devis est trop onéreux.

Bernard Dio fait le point des tribunes au stade. Devis pour la peinture : 312,00 € H.T.

Francis Tressos informe que le plancher a été pris chez Bardusco. Bernard Dio a commandé les vis pour fixer le plancher qui seront disponibles début 2014.

M. le Maire précise que l'Apave devait passer fin 2013. Du fait du retard de la livraison des vis, elle passera ultérieurement.

Bernard Dio informe qu'une convention a été passée avec la société DHS Aquitaine et les déchetteries de VGA pour récupérer les graisses alimentaires. Des bidons sont à la disposition des administrés.

VGA, en accord avec l'association « les bouchons d'amour », va mettre à la disposition des administrés des containers dans chaque commune, pour récupérer les bouchons plastiques de bouteilles.

Christiane Bertolo parle des vœux de 2014 qui auront lieu le dimanche 5 Janvier à 17 heures à la salle de quartier et demande à la commission de participer aux travaux pour le dimanche matin.

M. le Maire demande aux élus de distribuer les cadeaux de fin d'année pour les personnes âgées. Il précise que le coût total sera en dessous du budget prévu (environ 1400 €).

M. le Maire informe le conseil municipal que la cantinière a demandé une prime de salissure. Après renseignement, il a proposé d'installer un lave linge, les agents sont d'accord. Le coût est de 270 € H.T., acheté à MTS. La lessive est également fournie par la collectivité.

Rond point de l'école : Eurovia doit faire une étude pour agrandir le stationnement autour du rond point M. Le Maire précise qu'au niveau de la micro-crèche, le stationnement étant limité, un stationnement côté nord doit être envisagé.

La séance est levée à 23h40.

N° délibération	OBJET	N° page
45	abandon de terrain « Maransin » (AI n° 255)	33
46	Désignation du commissaire enquêteur pour l'enquête publique du CR de Navarre et de Fayssous	33
47	Convention de prélèvement avec EDF	33
48	Abandon de terrain « Maransin » (AI 245)	33
49	Projet de création d'un syndicat intercommunal regroupant le bassin de l'Avance, le bassin de l'Ourbise et le bassin des cours d'eau du Meilhannais	33
50	Convention SDEE 47 pose câble souterrain « Au Marais » et « Crabillot	34